

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT COMMERCIAL
Pour le transport de sous-produits animaux de catégorie 3
Transformés ou non

Base juridique : règlement (CE) n°1069/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant les règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine.

Dénomination et poids des sous-produits

Sous-produits animaux de CATEGORIE 3 – impropres à la consommation humaine

Description du produit : **Biodéchets triés à la source, issus de la restauration**
Déchets de cuisine et de table (art. 10.p du règlement CE n°106 9/2009)

Produits en Vrac* - Conditionnés*

Espèces représentées : bovins* – porcins* – ovins* – caprins* – volailles* – autres* (à préciser) : - mélange*

Nature des produits ajoutés (sel, anticoagulant,...), le cas échéant

Poids Total (en Kg)* estimé - pesé :

Établissement de départ des sous-produits

Type d'établissement :

N° d'agrément * :
ou n° de Siret * :

Raison sociale et adresse :

Téléphone :

Fax :

Nom et signature du responsable de l'établissement de départ, ou de son représentant :

Collecteur - Transporteur des sous-produits

Raison sociale et adresse :

N° d'enregistrement :

Téléphone :

Fax :

N° d'immatriculation :

Date de chargement :

Nom et signature du chauffeur :

Établissement destinataire des sous-produits

Type d'établissement :

- Etablissement intermédiaire*
- Installation de méthanisation*
- Installation de compostage*
- Autre (à préciser)* :

N° d'agrément :

Téléphone :

Fax :

Raison sociale et adresse :

Date et heure de réception :

Nom du responsable du site de destination ou de son représentant :

* Biffer les mentions inutiles